

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation
26/02/2019

Date d'affichage
26/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole, Mme VILLENEUVE Odile donne pouvoir à Mme BOUTROUX Stéphanie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERCHEM Franck, M. ROYER Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2019/03/01/0067

Objet : Affectation résultat Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif 2018 de la commune, présente un excédent de 126 850.33 €, décide à l'unanimité de l'affecter de la façon suivante :
Financement de la section d'investissement 2019 :

1068 : excédent capitalisé : 126 000.00 €
002 : excédent de fonctionnement reporté : 850.33 €

VOTE :

N'a pas pris part au vote : Mme FAYOLLE Carole

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAGNET
Le Maire,

